



Commission plénière 11 avril 2025

Préfecture de l'Isère

Ordre du jour

Ouverture par les co-présidents du SPPPY

Les travaux des commissions : Bilan, perspectives et échanges

Risques majeurs (*Jean-Yves PORTA, Grenoble Alpes Métropole et Corinne THIEVENT, DREAL UD Isère*)

Air, énergie, climat (*Cécile CENATIEMPO, Grenoble Alpes Métropole et Marion DELOLME, DREAL UD Isère*)

Aménagement et économie durables (*Patrick POUCHOT, VENCOREX*)

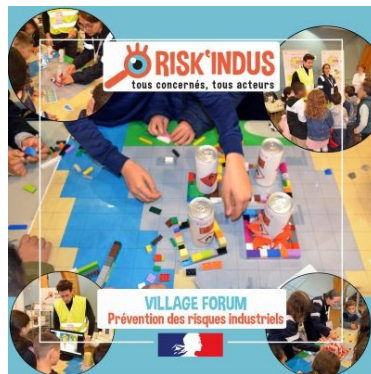
Environnement Santé (*Gilles NAMUR, Ville de Grenoble*)

Synthèse par M. Pieyre, Chef d'UD DREAL Isère

Conclusion par les co-présidents

Commission Risques Majeurs

Président de la commission : M. Jean-Yves PORTA, conseiller métropolitain délégué aux risques et maire de Vaulnaveys-le-Haut





Les actions menées en 2024/2025

1 - La poursuite des actions réglementaires

L'enquête de perception de la campagne et son exploitation

La redistribution de certaines brochures

La diffusion des affichettes à tous les établissements scolaires en zone PPI dans les 3 académies

La mise à jour du site internet www.lesbonsreflexes.com

2 - Les actions non réglementaires

La présentation de la campagne lors de la journée du CEREMA à Aix-en-Provence le 18 juin 2024

Les actions sur les réseaux sociaux

Le village forum Risk Indus à Saint-Fons du 3 au 5 octobre 2024

La journée annuelle Les bons réflexes le 8 octobre 2024 à Grenoble

La sensibilisation des scolaires via les pièces de théâtre dans l'académie de Grenoble

La journée technique sur l'alerte co-organisée avec l'IRMa le 17 décembre 2024

Autres actions notamment avec les bailleurs sociaux

Les autres actions de la commission Risques Majeurs

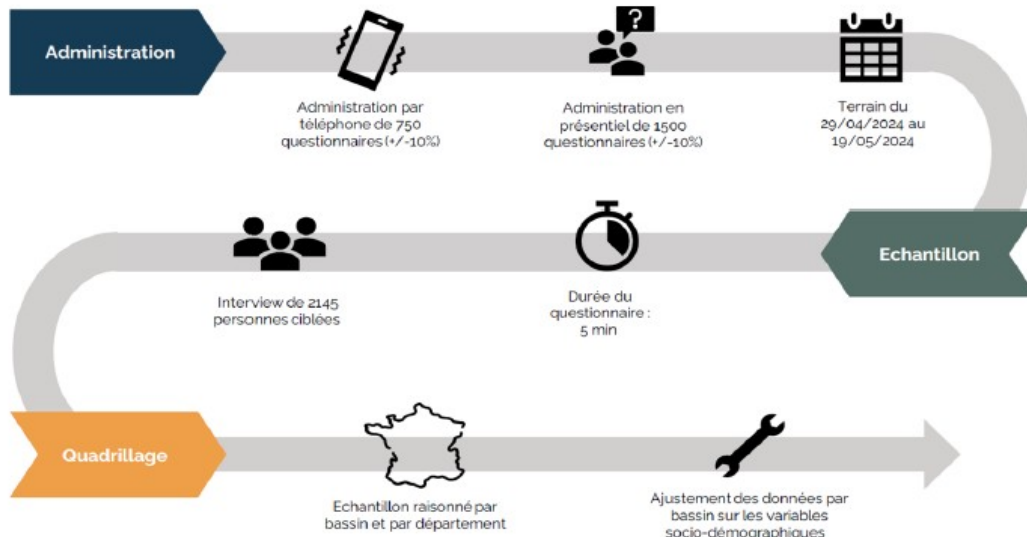
- > La troisième lettre Les actions de l'Inspection des Installations Classées
- > La participation au Rendez-vous Majeur au Havre le 3 octobre 2024
- > La participation à l'exercice PCS de Pont-de-Claix le 14 octobre 2024
- > La participation à un événement de la semaine de la Résilience organisée par la ville de Grenoble avec l'IFFORME
- > Plusieurs réunions de la commission (30 janvier 2024 / 10 mars 2025)



Bilan des actions menées en 2024

Une **enquête de perception** après la diffusion des documents réglementaires

↳ Objectif : mesurer l'impact de la campagne



**Echantillon de
2144 répondants !**

L'étude a duré 10 semaines après la signature de la Convention d'Etude.

Journée LBR - Grenoble le
8/10/24

Intéresser, impliquer, innover ensemble





Bilan des actions menées en 2024

Résultats et recommandations de l'enquête GEM

86 % des répondants connaissent la sirène PPI

Les conduites à tenir en cas d'alerte sont plutôt bien connues

Faire plus d'affichage public / Utiliser beaucoup plus les réseaux sociaux /
Sensibiliser dans les écoles et universités / Envoyer directement les messages sur les téléphones

Une expertise supplémentaire sur cette enquête avec la ville de Grenoble

Reprise des données brutes, tris croisés et analyse comparative vs les précédentes enquêtes

Ce qui a bien fonctionné : supports et contenu des brochures / multi-vecteurs

A améliorer : distribution / diffusion / aller vers ...

A creuser : Mieux intégrer l'enquête dans la démarche (amont/aval)



Les actions sur les réseaux sociaux

Les canaux



X (ex-Twitter) car un compte préexistait et que c'est le canal de l'influence et des relations avec la presse et les institutions



RÉACTIVATION



Facebook car un compte préexistait, que tout le monde y est (y compris les communes) et que c'est mutualisable avec Instagram



DYNAMISATION



Instagram parce que son audience est plus jeune et que c'est mutualisable avec Facebook



CRÉATION



LinkedIn pour mettre en réseau les entreprises et toucher leurs salariés



AMBASSADORAT

Intéresser, impliquer, innover ensemble





Les réseaux sociaux 2024

Les leviers

Les contenus

Sur Instagram : des boîtes à question...



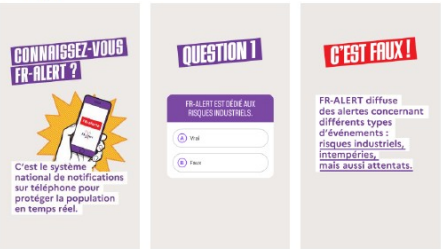
...la pédagogie des consignes ou des moyens d'alerte...



...des événements...



...des quiz...



...des renvois cross-canaux...



1

STRATÉGIE ÉDITORIALE

Des posts et des stories définis à l'avance, destinés à alimenter les canaux de contenus en lien avec la campagne, formatés selon les codes en vigueur, et visant à 1/ rassurer 2/ informer

2

CAMPAGNES PUBLICITAIRES

Des posts sponsorisés (et donc financés) pour exposer de façon ciblée les internautes des communes concernées aux messages clés de la campagne

Les contenus

De natures et formats variés, ils suivent une ligne éditoriale définie et programmée.

Sur Facebook : la pédagogie des bons réflexes au global ou en dissocier



Des invitations aux événements



La présentation des moyens d'alerte



La promotion des autres outils de la campagne



De l'actu BtoB pour X (ex-Twitter)



Bilan des actions menées en 2024

*Résultats consolidés Facebook + Instagram
au terme des 3 campagnes (sept-déc 2024)*

984 000 personnes touchées

1 100 réactions

23 800 clics vers le site



798 followers



24 followers

Intéresser, impliquer, innover ensemble



Résultats autres canaux (sept-déc 2024)



235 followers

3500 vues des posts



Un réseau qui réagit bien



43 publications natives

23 profils relais



Un ambassadeur timoré

Conclusions

Les +

- Les réseaux sociaux ont permis de toucher près d'1 million d'habitants lorsque la campagne battait son plein (octobre/novembre 2023).
- Ils ont contribué à soutenir/renforcer/compléter le dispositif réglementaire.
- Par leur orchestration millimétrée, ils ont aussi certainement contribué à la crédibilité du message.

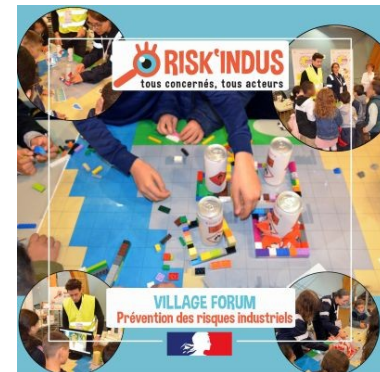
Les -

- Les abonnements aux différents comptes sont faibles, voire très faibles au regard de l'effort déployé. Le communautarisme ne prend pas sur les canaux grand public.
- La stratégie d'ambassadeurs sur LinkedIn a eu un succès relatif. Trop peu d'acteurs du risque prennent publiquement la parole.



Le village forum Risk Indus à Saint-Fons du 3 au 5 octobre 2024

- > 720 élèves sensibilisés sur 2 jours
- > Près de 80 personnes en visite le samedi
- > Partenariat préfecture du Rhône, IFFORME, académie de Lyon, ville de Saint-Fons, Les bons réflexes, services de l'État....
- > Trophée de la Résilience Risques Technologiques – JNR 2024





La journée annuelle Les bons réflexes 8 octobre 2024 à Grenoble

- > Plus de 80 personnes en présentiel
 - > Une triple ambition : intéresser, impliquer et innover dans le domaine des risques majeurs
 - > Un programme riche et diversifié : présentation de l'enquête de perception et de la stratégie réseaux sociaux, une conférence Éducation aux risques et sciences comportementales, une table ronde pour partager les actions menées autour de l'information des populations et mettre en avant les meilleurs canaux de diffusion, une présentation flash du RaRRE (Rapport annuel sur les risques et la résilience dans la région grenobloise) et du Grenoble Civic Lab
 - > Repas au Minimistan le midi avec visite de stands
 - > Plus d'infos www.spppy.org
- Avec le diaporama et le podcast de la journée





La sensibilisation des scolaires

Projet académique mené en 2024 par Luc François, CARM Académie de Grenoble

Près de 4500 élèves sensibilisés sur le cycle 3

Via la pièce de théâtre « Oui mais si ça arrivait ? » avec la compagnie Essentiel Ephémère

Représentations en Savoie / Haute Savoie / Drôme / Ardèche / Isère

Projet de poursuivre cette action dans le Rhône en 2025 à l'étude



Retours sur la journée technique du 17 décembre 2024 à Saint-Priest



Une journée technique organisée dans le cadre de la campagne régionale « Les Bons Réflexes » avec le SPPPY, le SPIRAL, APORA et l'IRMa

Le 17 décembre 2024 à Saint-Priest (SDMIS)

584 participants (dont 112 en présentiel)



8 interventions : Doctrine, partage d'expériences et résultats scientifiques

95 % de satisfaction générale des participants (très bien / bien) à la journée



La sensibilisation des scolaires

Projet académique mené en 2024 par Luc François, CARM Académie de Grenoble

Près de 4500 élèves sensibilisés sur le cycle 3

Via la pièce de théâtre « Oui mais si ça arrivait » avec la compagnie Essentiel Éphémère

Représentations en Savoie / Haute Savoie / Drôme / Ardèche / Isère

Projet de poursuivre cette action dans le Rhône en 2025 à l'étude

Les autres actions de la commission Risques Majeurs

La troisième lettre Actions de l'Inspection parue en Janvier 2025

- > Bilan chiffré de l'inspection des ICPE en Isère
- > Zoom sur certaines évolutions réglementaires
- > Zoom sur quelques actions remarquables
- > Interview d'un jeune inspecteur ICPE



Les autres actions de la commission Risques Majeurs

La participation au Rendez-vous majeur organisé par AMARIS au Havre le 3 octobre 2024

- > Changement climatique et vulnérabilité des installations, pollutions industrielles et attentes citoyennes, crises et culture du risque
- > Rencontre nationale qui regroupe tous les acteurs concernés : services de l'État, exploitants, collectivités, experts, associations, syndicats, chercheurs...
- > **Participation à l'atelier Culture des risques industriels : Et si l'on repartait des attentes des riverains ?**
- > **Intervenants :** Mr et Mme Leclerc, association environnementale dongeoise des zones à risques et du PPRT (AEDZRP) / Mme Delmas, directrice Atmo Normandie / Mme Thievent et M. Herbaut SPPPI France, Mme Verrhiest-LebLanc, directrice AFPCNT et la Compagnie Essentiel Ephémère avec quelques saynètes issues de son spectacle « Risk.com »



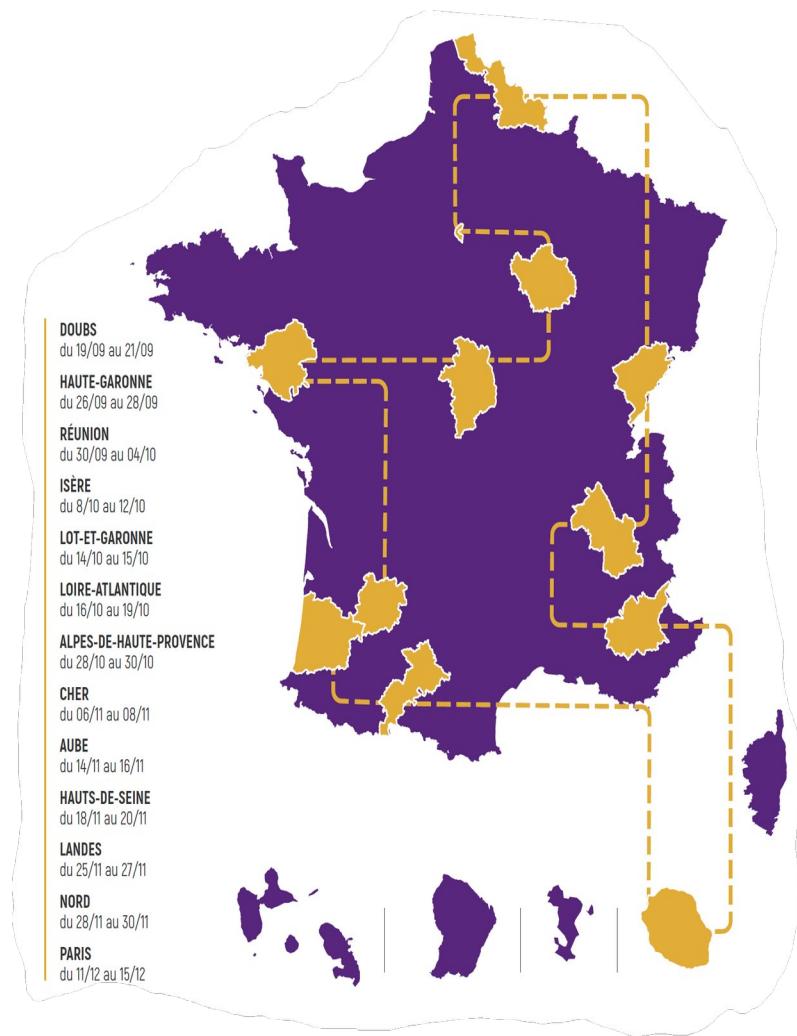
Les autres actions menées en 2024 en lien avec la commission Risques Majeurs

- > Bilan par l'IRMa du Résilience Tour 2024 et notamment l'étape iséroise
- > Témoignage de la ville de Grenoble sur leurs actions autour de la Résilience
- > Actions d'information sur les risques avec SERA



Résilience tour 2024 en un clin d'œil

- Co-organisation AFPCNT/IRMa avec 10 partenaires nationaux (*AITF, ANCCLI, CEPRI, IFFORME, RESILIANCES ...*)
- Une itinérance de 13 étapes départementales
- Centrée autour de la journée d'action face aux risques du 13 octobre (JNR)
- Coconstruit avec les acteurs locaux (200 partenaires locaux en 2024)
- Proposant plus de 100 actions variées pour sensibiliser tous les publics cibles
- **8 000 participants aux actions en 2024**



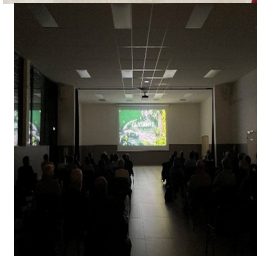


Résilience tour 2024 - l'étape Isère

Une étape du 7 au 13 octobre 2024 avec 1300 participants

Et une multitude d'actions et de partenaires :

- **Ville de Grenoble & Collège Vercors** : Théâtre, escape-game, forum, exercice PPMS
- **Campagne Les Bons Réflexes** : Journée annuelle « LBR » à Grenoble
- **SIAGA** : Projections publiques du film « ça n'arrive pas qu'aux autres » (Valdaine)
- **Université Grenoble Alpes** : Session exocrise pour les étudiants IUGA & PHITEM
- **IEP Sciences Po Grenoble** : Ciné-débat « Risques VS. Fictions » (le Jour d'Après)
- **Casemate** : Soirée Kult' « Le Jour d'Après »
- **Commissaires Enquêteurs** : Bus Info'Risques Séchilienne & Oisans
- **Ville de Mens** : Boîte à risques & théâtre au collège de Mens
- **Association des Maires** : Stand d'information au congrès départemental des Maires
- **Ville de Grenoble & Office de Tourisme** : Balade urbaine (inondation)



Quel programme pour la commission en 2025/2026 ?

- > **Journée Les bons réflexes le 26 juin 2025 à Valence** : « La transparence augmente-t-elle la confiance ? » : en cours de montage
- > **Maintien de la dynamique Réseaux sociaux** (avec des publications moins fréquentes mais plus efficaces et une relance de l'ambassadorat) **et une mise à jour régulière du site internet**
www.lesbonsreflexes.com
- > **Diffusion de pièces de théâtre sur les risques majeurs dans l'académie de Lyon**
- > **Site internet sur les risques majeurs (Préfecture et Education nationale, Explo Risk)**
- > **Une quatrième lettre sur les actions de l'inspection des Installations Classées**
- > **Soutien et participation au GT exercice Fr Alert mené par le SIDPC**
- > **Soutien aux actions de la GAM et de la ville de Grenoble : PICS et sensibilisation des agents métropolitains**
- > **Autres actions des membres de la commission notamment en lien avec les JNR 2025 : Education Nationale, ville de Grenoble ...**

Quel programme pour la commission en 2025/2026 ?

JEUDI 26 JUIN 2025
de 8h30 à 16h30
À VALENCE
Salle Maurice Pic

Les bons réflexes
JOURNÉE ANNUELLE

LA TRANSPARENCE AUGMENTE-T-ELLE LA CONFIANCE ?
DANS LE DOMAINE DES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

INSCRIVEZ-VOUS DÈS À PRÉSENT :



ExploRisk38
Site dédié aux élèves du cycle 3 et aux enseignants

1. Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

2. Je choisis mon profil

- Je suis à l'école
- Je suis au collège
- Je suis enseignant

3. Je teste mes connaissances

Tutoriel



**PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PPA

Plan de Protection
de l'Atmosphère
de Grenoble Alpes
Dauphiné 2022-2027



Plan de Protection de l'Atmosphère Grenoble Alpes Dauphiné

Commission Air Energie Climat

Plénière du SPPPY

11 avril 2025

La commission Air Energie Climat

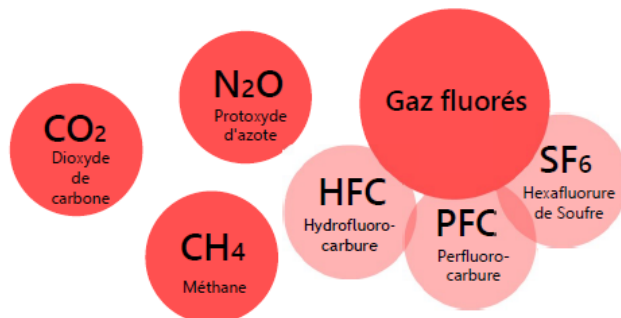
Présidée par Cécile Cénatiempo,
Conseillère métropolitaine en charge de la qualité de l'air
Présidente de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air



Qualité de l'air en Isère

GAZ A EFFET DE SERRE ET POLLUANTS DE L'AIR : QUELLES DIFFÉRENCES?

GAZ À EFFET DE SERRE - GES

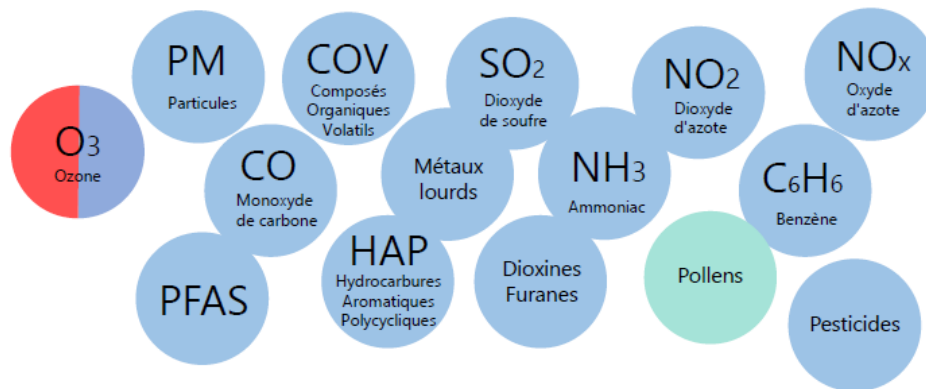


EFFETS GLOBAUX

Conséquences planétaires.

A cibler pour la lutte contre le dérèglement climatique

POLLUANTS A EFFETS SANITAIRES - PES



EFFETS LOCAUX (et/ou SANITAIRES)

Conséquences directes sur la santé des habitants et sur l'environnement

A cibler pour améliorer la qualité de l'air

DURÉE DE VIE DANS L'ATMOSPHÈRE

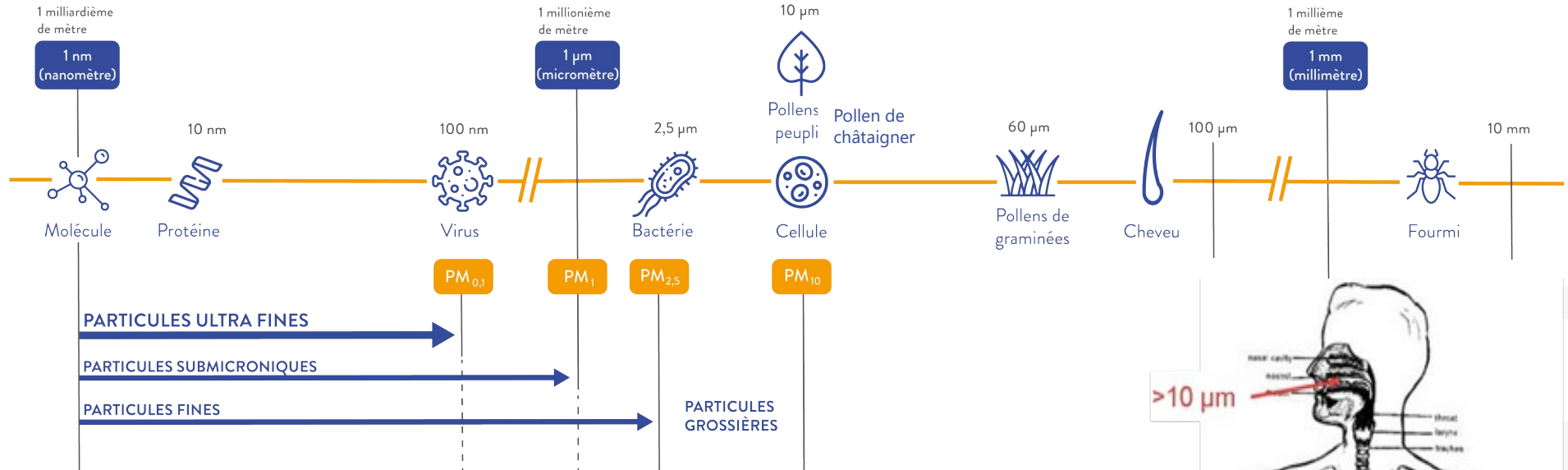
Les composés présents dans l'atmosphère ont des durées de vie variables :

- A courte durée de vie : quelques jours à 15 ans,
- A longue durée de vie : plusieurs centaines d'années

Qualité de l'air en Isère

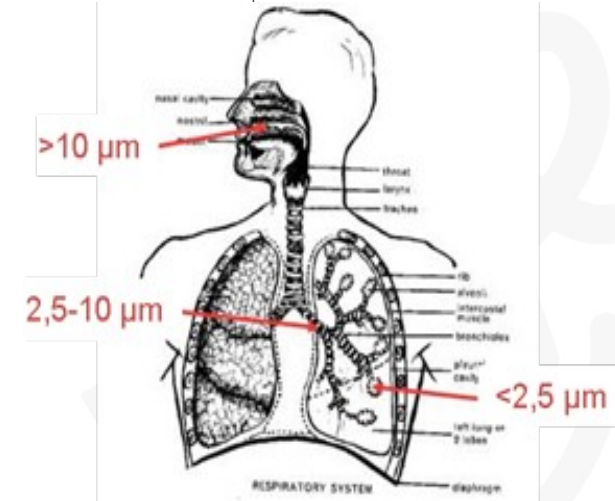


LES PARTICULES



Les particules ont un diamètre 10 fois inférieur à celui d'un cheveu.

Selon leur taille, les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'appareil respiratoire.



Qualité de l'air en Isère

Les impacts sanitaires de la pollution de l'air

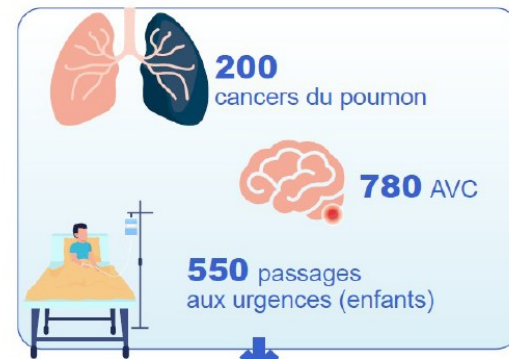
L'exposition aux PM_{2,5} en Auvergne Rhône Alpes est responsable de 6,7 % de la mortalité annuelle

48 000 décès en France

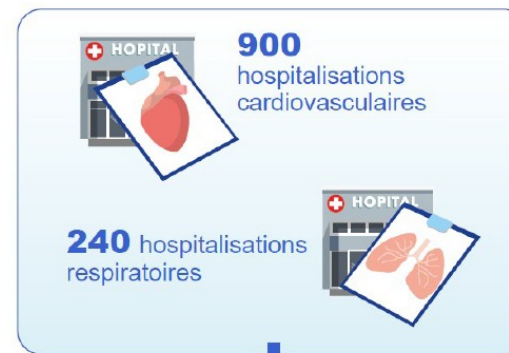
Coût économique de 13,1 milliards d'euros



Particules fines (PM _{2,5})			
maladies respiratoires	Cancer du poumon	Broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)	Asthme
	35 ans et + 350 cas évitables (7,7%)	40 ans et + 1 700 cas évitables (8,4%)	0-17 ans 3 600 cas évitables (15,1%)
maladies cardiovasculaires	Hypertension artérielle	Infarctus aigu du myocarde	Accident vasculaire cérébral (AVC)
	18 ans et + 6 600 cas évitables (8,1%)	30 ans et + 710 cas évitables (6,4%)	35 ans et + 840 cas évitables (7,7%)
maladies métaboliques	Diabète de type 2		
	45 ans et + 1 200 cas évitables (5%)		



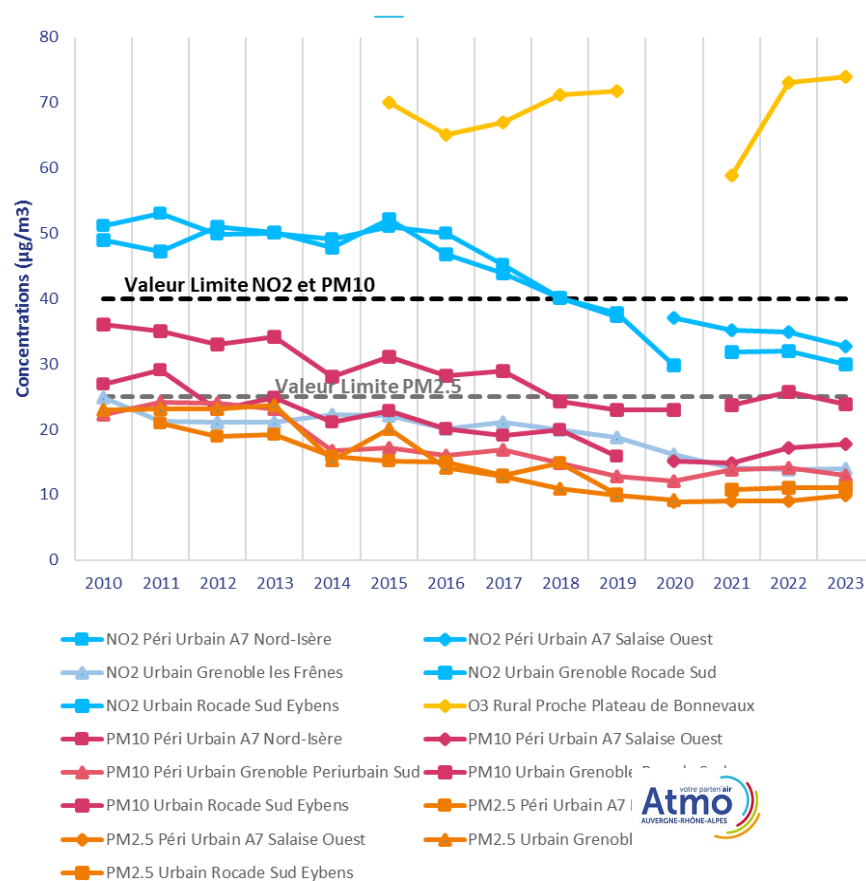
Liés à l'exposition aux particules PM_{2,5}



Liées à l'exposition à l'ozone, concernant les > 65 ans

Qualité de l'air en Isère

Stations de mesure représentatives du département de l'Isère (évolution des moyennes annuelles de 2010 à 2023)



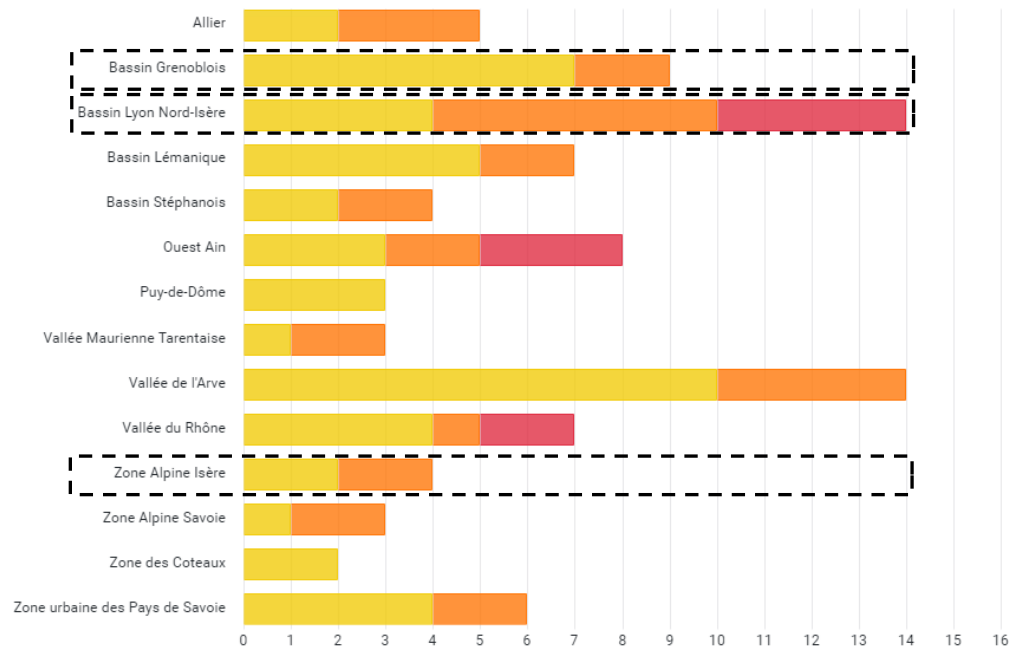
Mesures stations



Exposition pop

30 300 hab

Déclenchement des pics de pollution en 2023 (PM10 principalement)



Directive du 23 octobre 2024

		 Valeur réglementaire européenne actuelle	 Seuils OMS 2021	 Nouvelle Directive * Seuils visés en 2030
DIOXYDE D'AZOTE NO ₂	Moyenne annuelle	Valeur limite 40 µg/m ³	10 µg/m ³	20 µg/m ³
PARTICULES PM10	Moyenne annuelle	Valeur limite 40 µg/m ³	15 µg/m ³	20 µg/m ³
PARTICULES PM2,5	Moyenne annuelle	Valeur limite 25 µg/m ³	5 µg/m ³	10 µg/m ³
OZONE O ₃	Nb de jours de dép. de la moy. glissante	120 µg/m ³ sur 8 heures	Valeur cible 25 jours par an	18 jours
		100 µg/m ³ sur 8 heures	-	-

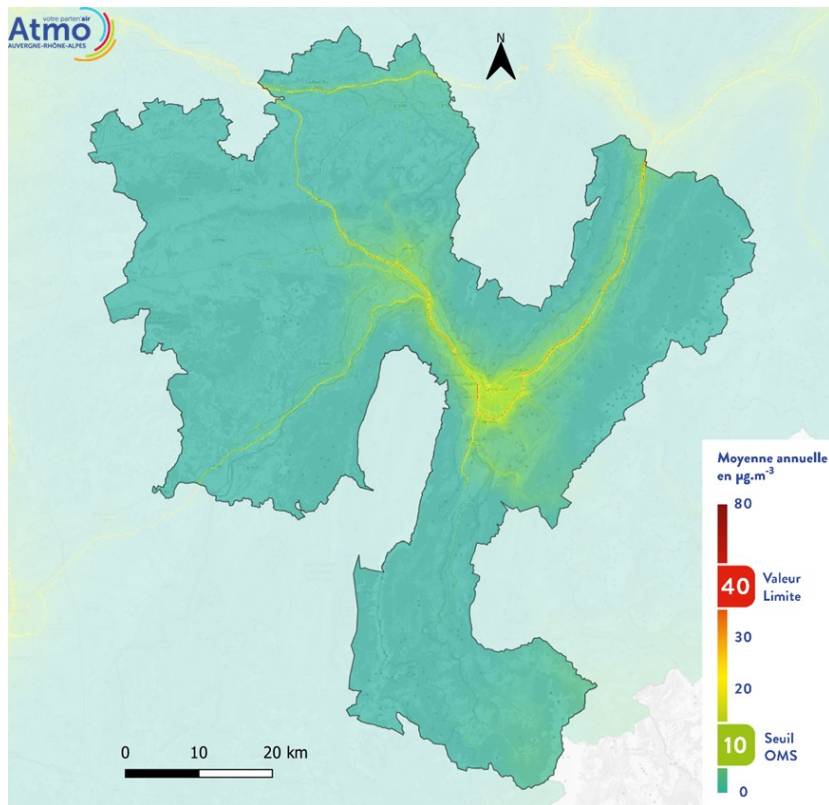
- **Définit** les modalités d'évaluation de la qualité de l'air (dispositif de surveillance)
- **Définit** les actions à mettre en place en cas de risque de non atteinte (avant 2030) ou en cas de non atteinte (passé 2030) des valeurs limites ou valeurs cibles pour un polluant
- **Impose** des obligations pour l'information du public sur la qualité de l'air (populations sensibles et groupes vulnérables)
- **Encadre** les modalités d'accès à la justice et de demandes d'indemnisation

L'évolution de la directive prévoit également l'introduction d'une valeur limite à 1,0 ng/m³ sur le B(aP) qui remplacera l'actuelle valeur cible. Les valeurs limites sur les métaux lourds vont également évoluer à la baisse.

La réglementation européenne 2030

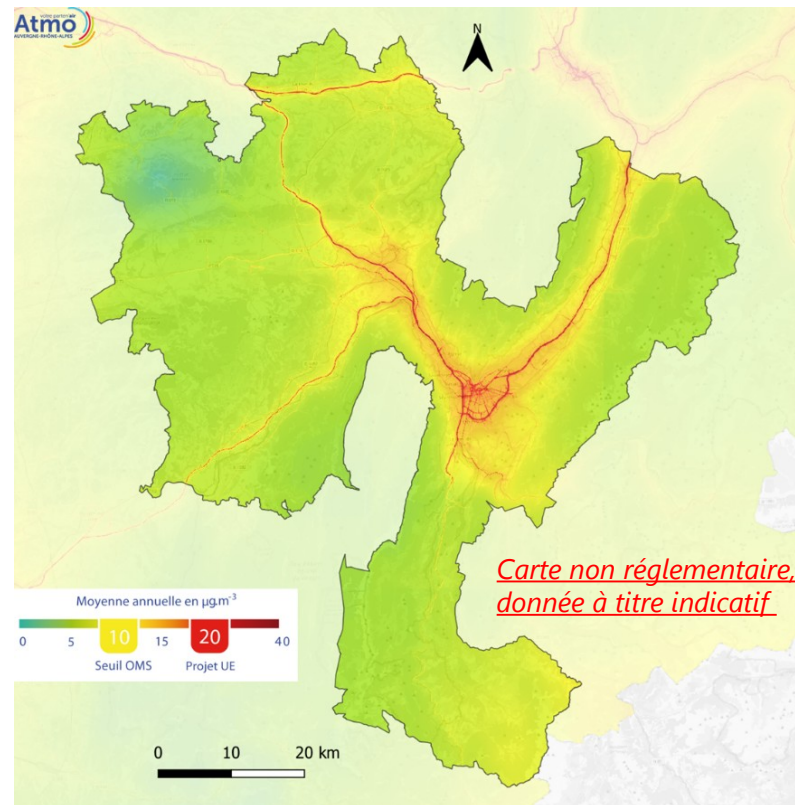
NO₂ – MOYENNE ANNUELLE [2023]

Carte réglementaire actuelle (2023)



Carte non réglementaire, donnée à titre indicatif :

Cette carte représente les concentrations moyennes annuelles actuelles. Mais est représentée avec **une échelle de couleur qui tient compte de la future réglementation européenne**

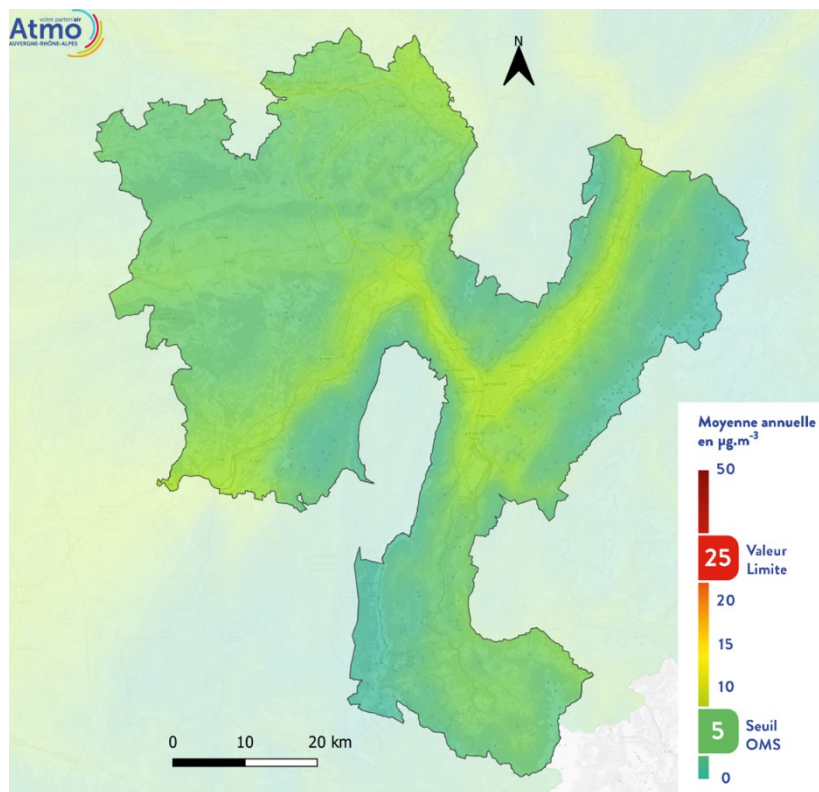


Carte non réglementaire, donnée à titre indicatif

La réglementation européenne 2030

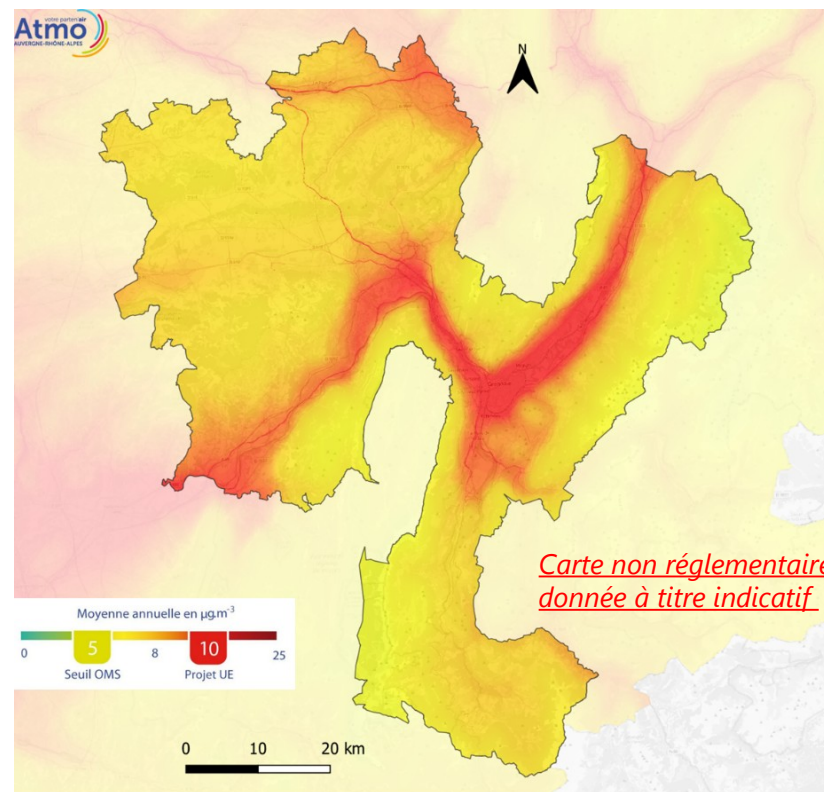
PM_{2,5} – MOYENNE ANNUELLE [2023]

Carte réglementaire actuelle (2023)



Carte non réglementaire, donnée à titre indicatif :

Cette carte représente les concentrations moyennes annuelles actuelles. Mais est représentée avec **une échelle de couleur qui tient compte de la future réglementation européenne**

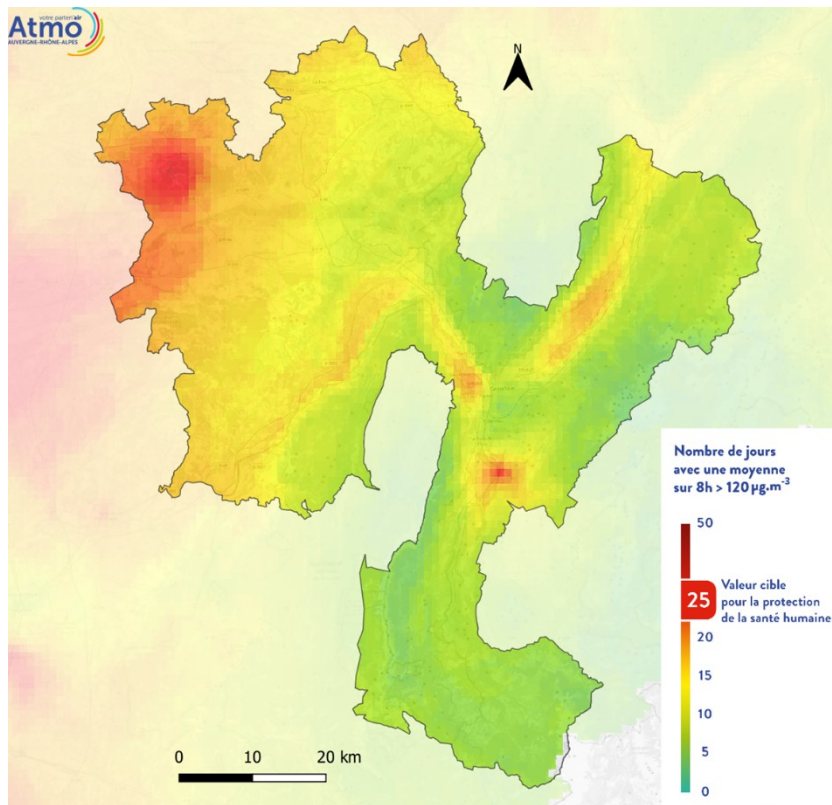


Carte non réglementaire, donnée à titre indicatif

La réglementation européenne 2030

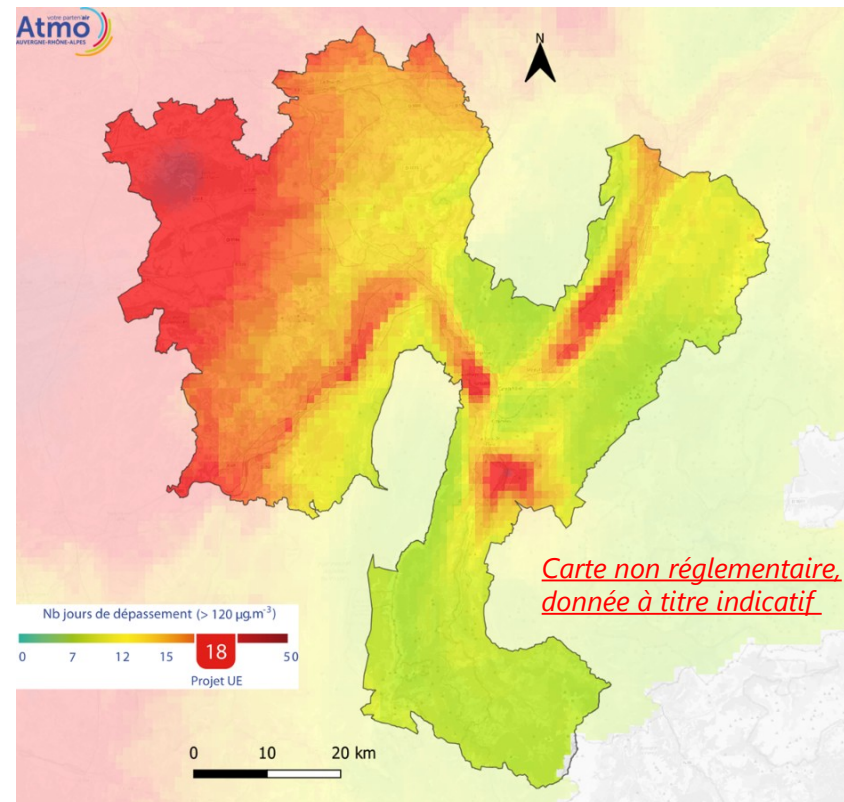
O₃ – Nombre de jours de dépassement de la moyenne journalière > 120 µg/m³ [2023]

Carte réglementaire actuelle (2023)



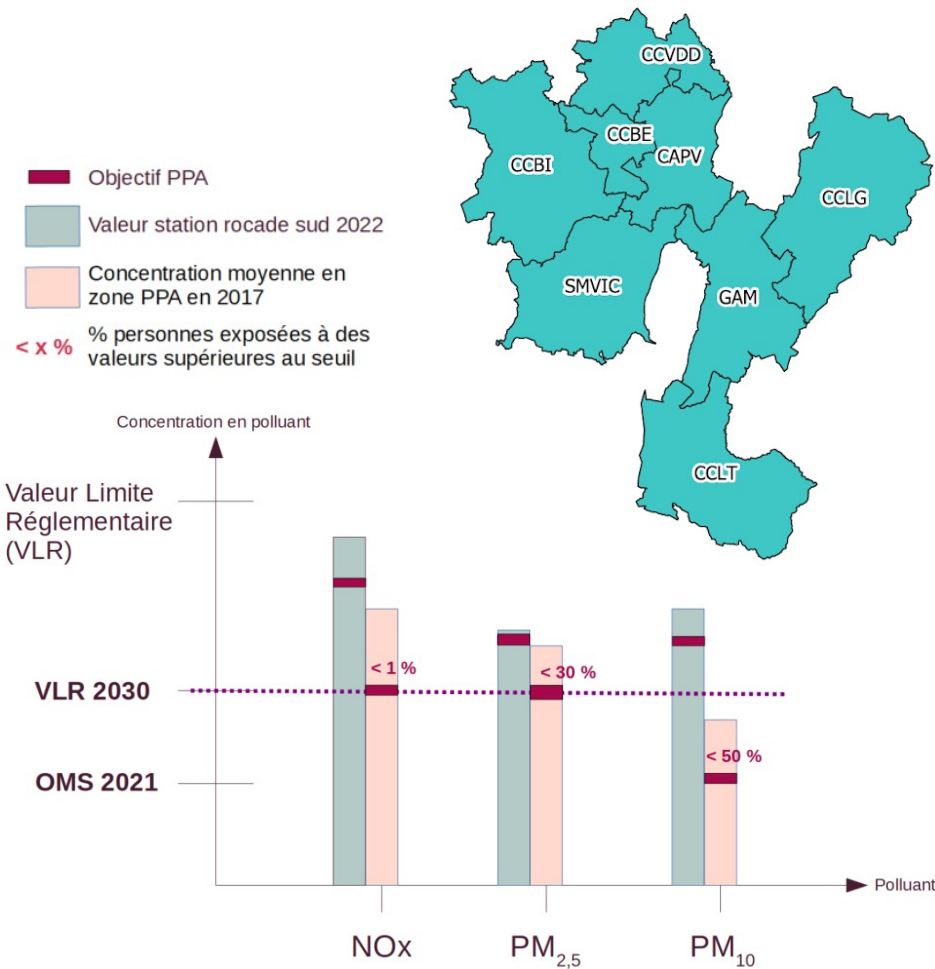
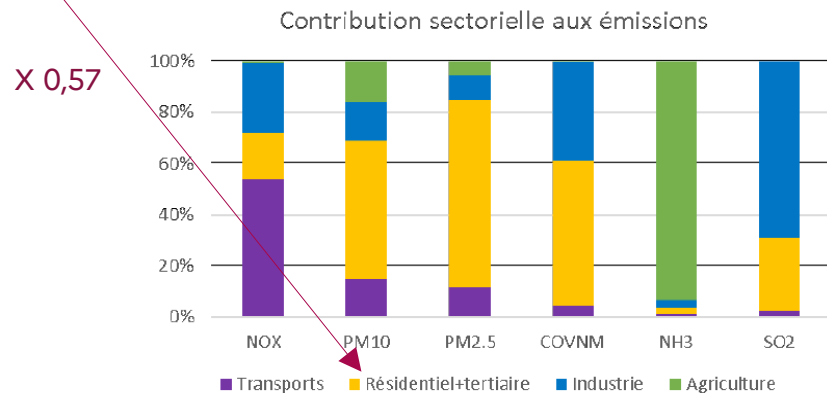
Carte non réglementaire, donnée à titre indicatif :

Cette carte représente les concentrations moyennes annuelles actuelles. Mais est représentée avec une échelle de couleur qui tient compte de la future réglementation européenne



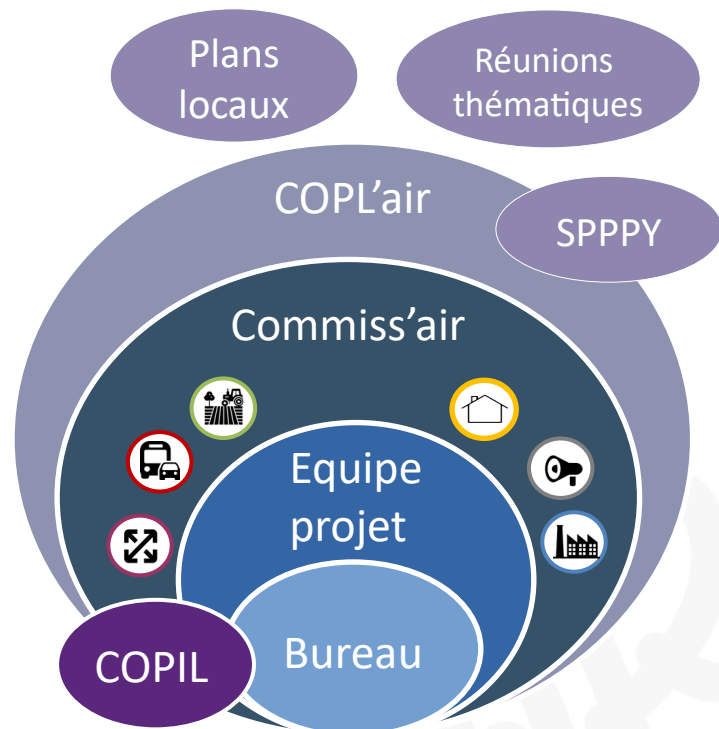
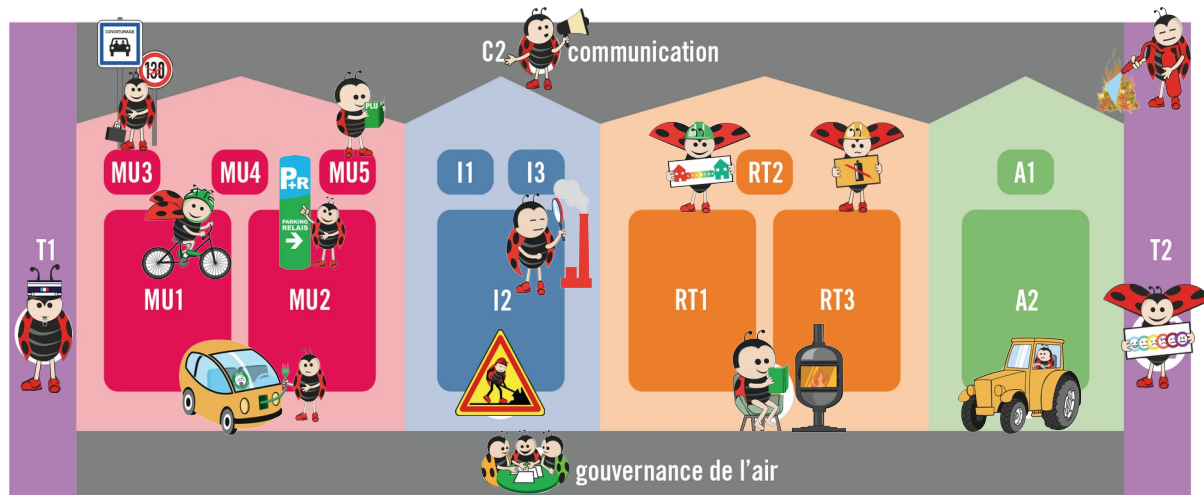
Le PPA Grenoble Alpes Dauphiné

	Polluant	Objectif PPA 3	Objectif PPA 3 en chiffres
507 t	NO2	PREPA 2027 < Objectif < PREPA 2030	-66 %émissions /2005
140 t	PM 10	article 186 loi C&R	- 50 % émissions 2020-2030
	PM 2,5	PREPA 2030 article 186 loi C&R	-57 %émissions /2005 - 50 % émissions 2020-2030
313 t	NH3	PREPA 2027	-11 %émissions /2005
829 t	COVNM	PREPA 2030	-52 %émissions /2005



Le PPA Grenoble Alpes Dauphiné

17 défis, 32 actions, 104 sous-actions




Luc Remond
VP Pays Voironnais


Philippe Guérin
VP Vals du Dauphiné


Bruno Fréry
Directeur Vicat


Cécile Cénatiempo
Conseillère GAM


Mathias Pieyre
Directeur UD DREAL


Sylvain Laval
Président SMMAG

Zoom sur les actions 2024-2025

Signature de la charte d'engagement lors de la plénière du SPPPY 2024



le Préfet
la DREAL
les EPCI
le SMMAG
l'ADEME
ATMO

4 axes d'engagement :
gouvernance,
réseau d'échange et de
partage,
harmonisation et
intensification de la
communication



Plénière du SPPPY le 17 mai 2024

Zoom sur les actions 2024-2025

Des rencontres avec les collectivités, les associations, les professionnels...

CNISP
20ème
Grenoble - 2024
Congrès National
des Internes de
Santé Publique
Environnement & Santé
Grenoble
24-26 Avril 2024
Internes, médecins
généralistes,
infirmiers...

Atmo
AUVERGNE RHÔNE ALPES
Comité territorial
Sud Isère
RENDEZ-VOUS
Mardi
10 septembre 2024
de 9h30 à 12h30
Chaufferie Voreppe
668 Av. du 11 Novembre
38340 VOREPPE
DES GROSSES CHAUFFERIES AU CHAUFFAGE
INDIVIDUEL : QUELS IMPACTS DU CHAUFFAGE
AU BOIS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET QUELLES
ACTIONS EFFICACES ?
VENEZ VISITER LA CHAUFFERIE DE VOREPPE
En partenariat avec :
VILLE DE VOREPPE
Co-animé par la Dreal Isère
Volont'Air
NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX
L'équipe Cellule Stratégie Territoriale d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes
Standard : 09 72 26 48 90
cs@atmo-aura.fr
http://www.atmo-auvergnealpes.fr

ALLIANCE DES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'AIR
PROGRAMME
LES ASSISES NATIONALES
DE LA QUALITÉ DE L'AIR
15 & 16 octobre 2024
à Grenoble
Grenoble Alpes Métropole
1 place André Malraux
38000 Grenoble
Contact
Franchon : 05 60 48 99 32
lorène : 06 32 75 39 67
Notre organisation
tous nos projets
alliancequaliteair.fr



Volont'Air
DONNONS DE L'AIR À L'AVENIR
FRESQUE DE LA QUALITÉ DE L'AIR
L'animation participative qui vous dévoile les secrets de la qualité de l'air !
A partir de 15 ans, destinée en priorité aux personnes néophytes
Le 27 janvier 2025
de 17h à 19h30
Comprendre les enjeux autour de la qualité de l'air et repartir avec des idées d'actions pour améliorer notre air !
Unité départementale de l'Isère
DREAL Auvergne Rhône Alpes - Salle J03
17 boulevard Joseph Vallier 38000 Grenoble
Atmo

PRÉFÈTE DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité
GRENoble ALPES
METROPOLE
Le GRÉSIVAUDAN
Communauté de Communes
Pays Voironnais
Communauté de Pays Voironnais
Volont'Air
DONNONS DE L'AIR À L'AVENIR
COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Grenoble, le 1er octobre 2024
À compter du 1^{er} octobre 2024, l'utilisation des foyers ouverts sera interdite sur 123 communes en Isère pour préserver votre air et votre santé
Le 21 juillet 2023, un arrêté préfectoral a interdit l'utilisation des appareils de chauffage au bois individuels non performants sur 297 communes sensibles à la qualité de l'air, selon un calendrier progressif : cet arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre 2024 sur les communes de Grenoble Alpes Métropole, du Grésivaudan et du Pays Voironnais. Cette interdiction sera ensuite étendue progressivement sur d'autres territoires et d'autres appareils de chauffage au bois non performants.

www.volontair.fr

Communication en interne

CAPT THÈQUE

Explorez la qualité de l'air
que vous respirez

La Captothèque permet à chaque citoyen **d'emprunter gratuitement un micro-capteur de mesure de particules fines** pour explorer librement la qualité de l'air, **comprendre les phénomènes locaux et échanger avec des experts autour du sujet**

- **Démocratiser** la qualité de l'air
- **Sensibiliser** au sujet la qualité de l'air par l'expérimentation.
- **Favoriser la compréhension collective** de la qualité de l'air grâce à des ateliers de dialogue
- **Collecter des mesures indicatives** de qualité de l'air au niveau local



Communication en interne



24 mars 2025
à 13h00

**Quelle qualité de l'air dans
l'agglomération grenobloise ?**



La « cuvette grenobloise » est souvent pointée comme
un des territoires les plus pollués en France.

Quel est l'état de la qualité de l'air à Grenoble et en
Isère ? Quels impacts sur la santé et quelles actions
pour y remédier ?

**Le 24 mars à 13h, venez échanger avec l'association
de surveillance de la qualité de l'air Atmo Auvergne
Rhône Alpes !**

Présentation par Gladys Mary d'Atmo AURA, Marion Delolme de
l'UD-DREAL et Justin Collombet de la DDT



**Rendez-vous le lundi 24 mars à 13h
Salle de conférences de la DDT**



Mise en place de kits de communication à utiliser
dans des cafés-débat ou à diffuser à des ambassad'air

Webinaire pour inciter à l'utilisation de la
plateforme participative pour toutes les actions
qualité de l'air / permet de quantifier les gains
d'émission

Le chauffage au bois



Chauffage au bois : ce qu'il faut savoir.

- Arrêté n°UD38-QA-2022-12-01 du 23 décembre 2022 relatif à l'interdiction d'installation des appareils de chauffage au bois

- Arrêté n°38-2023-07-21-00027 du 23 juillet 2023 modifié par l'arrêté n° 38-2025-01-17-00021 du 22 janvier 2025 relatif à l'utilisation des foyers ouverts et des appareils de chauffage au bois

- Arrêté n°38-2023-07-21-00027 du 20 décembre 2024 relatif à l'utilisation des appareils de chauffage au bois

- Arrêté N°38-2022-12-23 du 30 décembre 2022 relatif à l'interdiction d'installation des appareils de chauffage au bois

- Interdiction des foyers ouverts



01/10/2024



01/01/2026



01/10/2026

- Interdiction des foyers fermés antérieurs à 2002



01/01/2026



01/04/2028

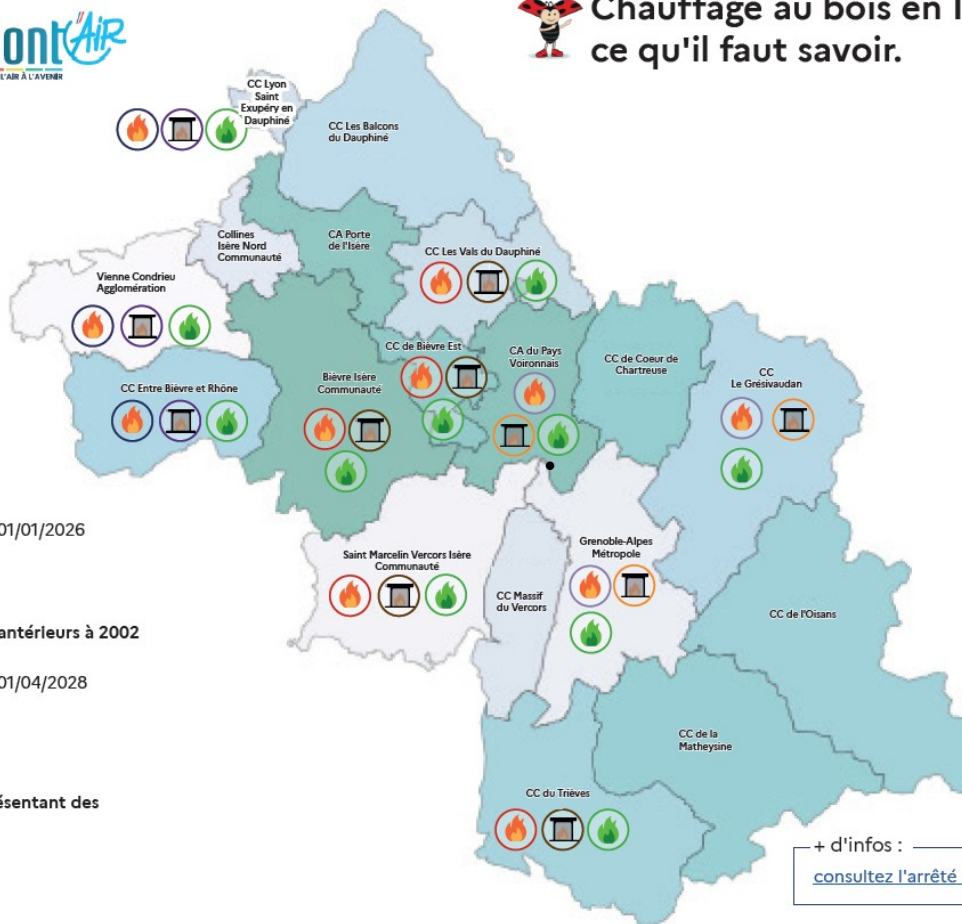


01/01/2030

- Obligation flamme verte ou présentant des caractéristiques équivalentes



01/04/2023



+ d'infos : [consultez l'arrêté préfectoral](#)

Le chauffage au bois

Les primes air bois

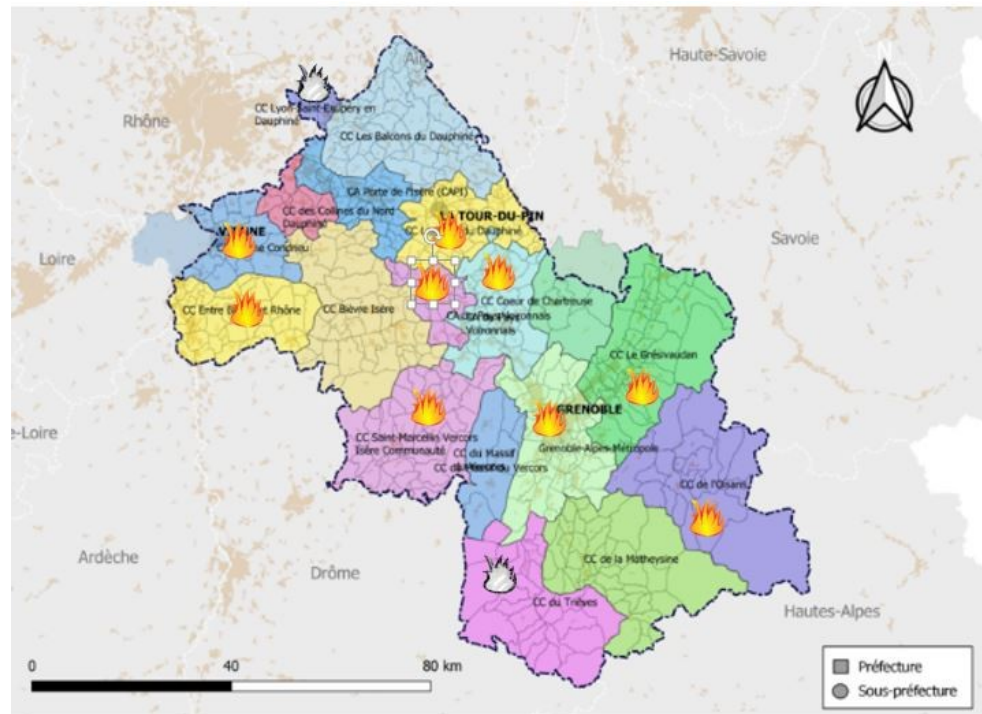
En cours :

- Grenoble Alpes Métropole
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- Vienne Condrieu Agglomération
- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
- Les Vals Du Dauphiné
- Communauté de communes de Bièvre Est
- Communauté de communes de l'Oisans (hors PPA)

En réflexion :

- Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné
- Communauté de communes Le Trièves

Ces aides sont cumulables avec les aides nationales.



Les ZFE VP et VUL PL

VP et 2 roues

Une ZFE tous véhicules mise en place par Grenoble Alpes
Métropole depuis juillet 2023



Les voitures particulières, les 2 et 3
roues motorisés et les quadricycles



La circulation est interdite de 7 h à 19 h, du lundi au
vendredi exceptés les jours fériés

**Le territoire de la métropole de Grenoble est
soumis à une double obligation**

La loi Climat : obligation d'instaurer une ZFE pour les
voitures non classées et Crit'Air 5 au 01/01/2023

Le Plan de protection de l'atmosphère (adopté par
le Préfet en déc. 2022) : obligation d'appliquer le
calendrier d'interdiction des « territoires ZFE »



Les ZFE VP et VUL PL

Dans un contexte de transition écologique exigeant, la Métropole a pris la décision de décaler l'échéance d'interdiction des utilitaires et poids-lourds classés Crit'Air 2 initialement prévue pour 2025 à 2028, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et réaliste du dispositif ZFE VUL-PL. En effet, en intégrant les réalités actuelles, ce report permet :

N°1

LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE VÉHICULES FAIBLES ÉMISSIONS (VFE)

Afin d'accompagner les professionnels dans cette transition, il est essentiel de permettre le développement et la démocratisation d'une offre VFE plus accessible et adaptée.

N°2

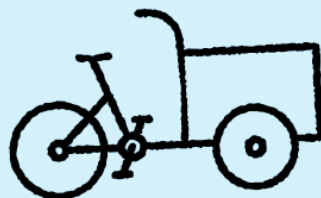
L'ADAPTATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Avec un parc encore largement composé de véhicules Diesel, ce report donne le temps nécessaire aux particuliers et aux professionnels pour s'adapter progressivement, tout en limitant les impacts.

N°3

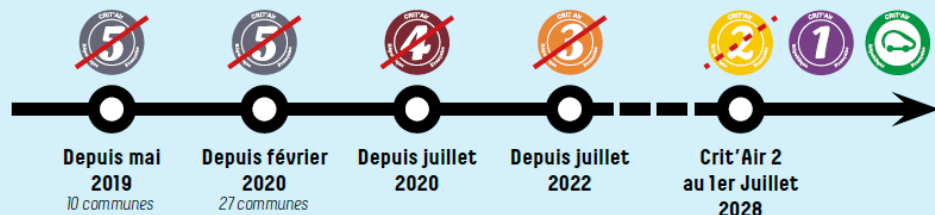
L'HARMONISATION AVEC LES CALENDRIERS DES AUTRES ZFE

Ce décalage permet de s'aligner avec les calendriers d'autres territoires français et européens engagés dans des ZFE.



VUL PL

LE CALENDRIER ET LES VÉHICULES CONCERNÉS



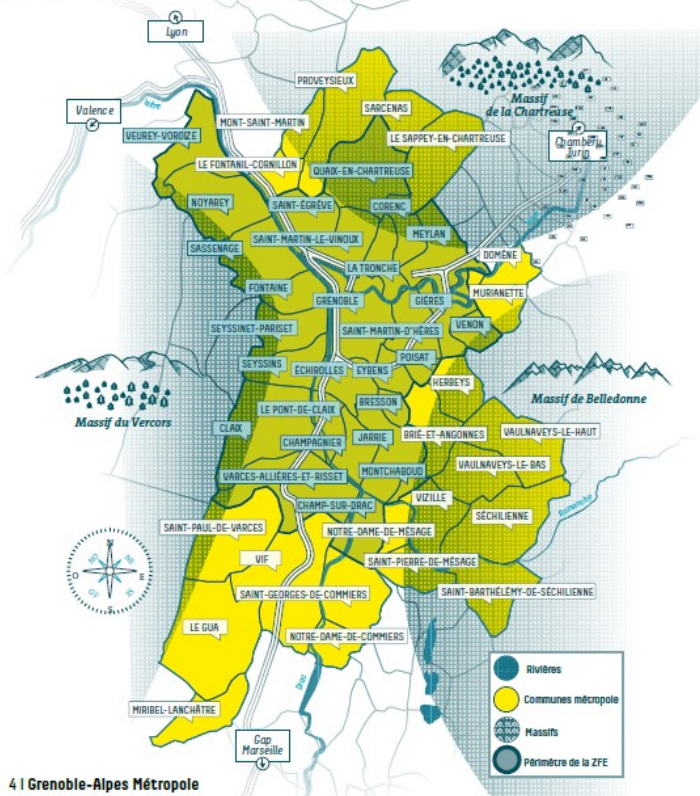
LE PÉRIMÈTRE

Le périmètre de la ZFE VUL-PL reste inchangé. Les restrictions de circulation pour les VUL-PL les plus polluants **s'appliquent sur un périmètre de 27 communes, dont certains axes sont exclus** :

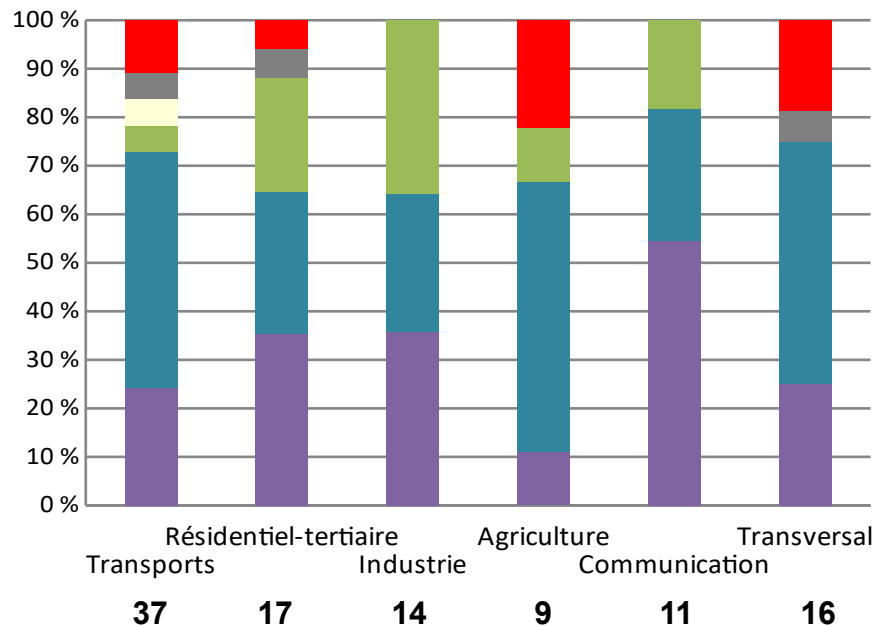
- Le réseau routier national (A48, RN481, A480, A41, RN87, RN85 et A51).
- Les voies listées en annexes de l'arrêté de la Métropole.

LES HORAIRES

La ZFE VUL-PL est permanente, soit **7 jours/7 et 24 heures/24**.



CONCLUSION



45 actions finalisées (contre 31 en 2023)

43 actions en cours (contre 36 en 2023)

Une dynamique forte à la fois sur la mise en œuvre des actions et sur la communication

Un réseau d'acteurs qui s'engagent

De nombreuses idées qui n'attendent que le déploiement de moyens humains

Une trajectoire vers 2030 encourageante

La commission Environnement Santé du SPPPY



CONFÉRENCE

Biodiversité, pourquoi c'est bon pour ma santé ?

LE 18 OCTOBRE 2021 - 14H À 17H
MUSÉUM DE GRENOBLE

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région Grenobloise vous invite à assister à une conférence gratuite autour des enjeux transversaux liés à la perte de biodiversité et à ses impacts sur la santé. Venez nombreux, nous sommes tous concernés !

Intervenants

Arnaud PIEL Directeur adjoint de l'Office Français de la Biodiversité OFB
Hélène SOUBELET Directrice de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité
Gilles NAMUR Adjoint au maire de Grenoble chargé de la biodiversité.

Inscriptions
<https://www.eventsbrite.fr/e/billets-conference-debat-170293597735>





ENVIRONNEMENT-SANTÉ

Lettre d'information

AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"
Organisation Mondiale de la Santé, 1999



EDITO

C'est avec grand plaisir que je vous partage cette neuvième lettre environnement santé en cette fin d'année 2023, consacrée à la qualité de l'air intérieur. Elle a été réalisée grâce à nos collègues de l'ARS et de la DDT qui je remercie sincèrement : Xavier GIRAUDEAU, responsable de la cellule environnement intérieur à la délégation départementale de l'Isère de l'ARS et Maud BOMMESBACH, adjointe au chef de service, responsable du pôle construction à la DDT de l'Isère.

Cette lettre présente dans un premier temps le bilan de la qualité de l'air intérieur en Isère sur la période 2017/2022 puis l'évolution réglementaire de la surveillance de la qualité de l'air intérieur. Elle donne ensuite une synthèse de l'enquête régionale réalisée début 2023 avec un zoom spécifique sur le territoire du SPPPY. A noter qu'un réseau départemental va être mis en place par l'ARS et la DDT afin d'accompagner au mieux cette nouvelle réglementation. Je vous en souhaite une très bonne lecture. Bonne fête de fin d'année !

→ Les individus passent entre 70% et 90% de leur temps dans des espaces clos (habitat, moyens de transports, locaux de travail et établissements recevant du public). L'air inhalé à l'intérieur des bâtiments est une voie d'exposition majeure à des contaminants biologiques, physiques et chimiques qui peuvent avoir des effets, sur le confort et la santé. Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut générer de simples gênes (irritation, irritation des yeux, somnolence), jusqu'à provoquer ou aggraver des pathologies du système respiratoire (rhinite, bronchites, asthme, etc.), des cancers ou des intoxications mortelles ou invalidantes.

Le coût socio-économique de la pollution de l'air intérieur a été évalué en 2014, par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) à 19,5 milliards d'euros, dont 73% pour les particules, 14% pour le radon, 7% pour la fumée de tabac environnementale et 4,5% pour le benzène.

Les enfants sont particulièrement sensibles aux polluants de l'intérieur, du fait de l'immaturité de leurs systèmes immunitaire et respiratoire. En effet, leur fréquence de respiration étant plus rapide, ils inhalent 50% d'air en plus qu'un adulte rapporté au poids. Pour tenir compte de leur vulnérabilité et du fait qu'ils passent 90% de leur temps dans des lieux clos, la réglementation impose depuis 2018 une obligation de surveiller la qualité de l'air intérieur dans les espaces clos collectifs accueillant des enfants de moins de 6 ans, les établissements scolaires (jusqu'au 2nd degré) et les centres de loisirs depuis 2020.

Les polluants devant faire l'objet d'une surveillance sont le CO₂, le benzène, le formaldéhyde et le tétrahydrofur (jusqu'en 2022) (plus de détails en annexe 1).

De plus lorsque ces établissements sont situés dans des communes présentant un risque de niveau 3 en radon, celui-ci doit être obligatoirement dépisté.

• NUMÉRO 8 • DÉCEMBRE 2024

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience.

Quelques chiffres sur les ERP soumis à la réglementation en Isère et sur le territoire du SPPPY.

Parmi les 2556 ERP concernés par la réglementation en Isère, 60% sont situés sur le territoire du SPPPY, dont 1142 (47%) sont gérés par les communes ou les EPCI avec notamment 533 écoles du 1^{er} degré.

Bilan de la qualité de l'air intérieur (QAI) en Isère 2017-2022 :

Moins de 10 % des ERP soumis à la réglementation en Isère ont fait le choix de réaliser des mesures dans le cadre de l'ancien dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur. Les résultats des campagnes de mesures mettent en évidence que, parmi ces établissements, ce sont les écoles du 1^{er} degré qui présentent la qualité de l'air la plus dégradée :

- 55% présentent un indice de confinement (ICONE) entre 4 et 5 ;
- 43% dépassent la valeur guide en formaldéhyde (30µg/m³) ;
- 27% dépassent la valeur guide en benzène (2µg/m³).

Les diverses actions qui peuvent être mises en œuvre sur la qualité de l'air doivent être orientées en priorité sur ces établissements, qui sont aussi les plus nombreux (990 en Isère). Par ailleurs, ce sont les lieux en dehors du domicile où les enfants passent le plus de temps.

On constate néanmoins une baisse significative de l'ICONE depuis 2020, qui peut s'expliquer par la mise en place de protocoles d'aération dans les écoles depuis le premier confinement COVID :

- Baisse de 72% du nombre d'ICONE compris entre 4 et 5.

Il est nécessaire de maintenir les mesures d'aération mises en place.

UNE LETTRE

La commission Environnement Santé du SPPPY

Thématique jugée prioritaire des la création du SPPPY en 2011

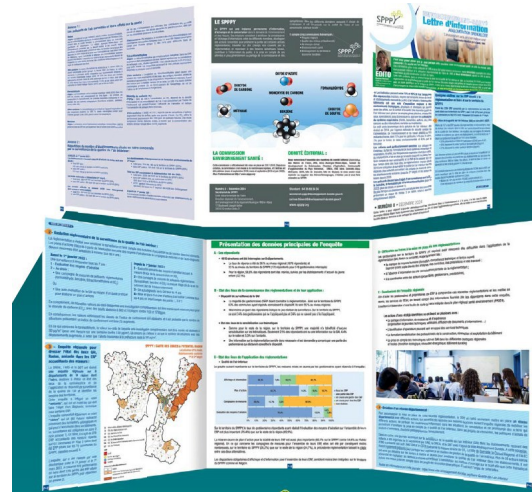
Commission créée officiellement en novembre 2017 et qui se réunit entre 1 et 4 fois par an.

Ses objectifs : animer le réseau et mener à bien des actions concrètes (conférences, webinaires, lettres d'information...) sur des thématiques variées (alimentation, mobilités, agriculture, déchets, air, eau...)

Présidence : M. Gilles NAMUR, deuxième adjoint ville de Grenoble, nature en ville, espaces publics, biodiversité

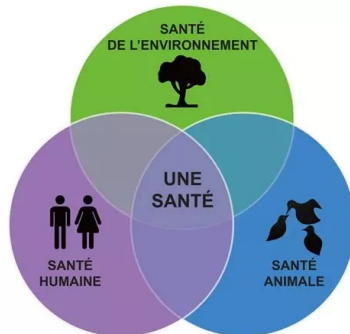
La commission Environnement Santé du SPPPY : les lettres d'information

- Qualité de l'air intérieur, zéro phyto et le bio dans les assiettes
- Feuille de route qualité de l'air, moustique tigre et ambroisie
- Alimentation et santé
- Le changement climatique
- Un urbanisme favorable à la santé
- L'eau
- La biodiversité
- Le bruit
- La qualité de l'air intérieur



La commission Environnement Santé du SPPPY : les conférences

- Septembre 2019 : La qualité de l'air et les effets cocktail
- Décembre 2020 : Déplastifions-nous
- Octobre 2021 : La biodiversité et l'approche One health
- Printemps 2022 : Conférence sur le bruit



La commission Environnement Santé du SPPPY en 2025 : Bienfaits de la mobilité active sur la santé



La commission Environnement Santé du SPPPY en 2025

Conférence le 23 septembre à Grenoble

> Objectif de la conférence : malgré la multitude d'informations disponibles sur le sujet, comment mieux communiquer et sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur cette thématique

=> Axer la communication sur les **bienfaits concrets** de la mobilité sur la santé et en matière d'environnement : tout le monde est concerné et peut en bénéficier.

> A l'issue de la conférence, les participants relaieront ensuite les conclusions/principes sous réserve de leur fournir des éléments directement et facilement exploitables

Méthode QQOQCP



La commission Environnement Santé du SPPPY en 2025

Conférence le 23 septembre à Grenoble

9h – 9h15 : accueil et introduction protocolaire

9h15 – 10h15 : Table ronde (plusieurs intervenants plutôt issus du milieu médical) pour poser le contexte, les enjeux, les leviers d'action et partager les connaissances (incluant 15 min de Q/R)

10h15 – 10h45 : Présentations flash (5 min chacune) d'expériences concrètes

Puis 30 minutes de pause café

11 h 15 – 12h15 : Ateliers d'intelligence collective pour co-construire les messages clés et supports les plus efficaces

12h15 – 12h30 : déclusion des ateliers (« une pépite par atelier »)

12h30 – 13 h : conclusion et suites à donner

Commission Aménagement du territoire et économie durables



Commission Aménagement du territoire

Président de la commission : M. Patrick Pouchot,
responsable communication VENCOREX

> Rappel des objectifs de la commission suite plénière de 2024 :
Relance charte TMD et livret itinéraires / travaux à proximité des
canalisations / parc Industriel Sud / lien avec les actions mobilités et
urbanisme du PPA ?

> Point d'actualités du secteur

> Quels objectifs à retenir pour 2025 / 2026 ?

Commission Qualité des Milieux Biodiversité

Membres intéressés : M. Thibaut Mathieu FRAMATOME / ville de Grenoble / associations

Pistes de travail évoquées : la problématique des masses d'eaux à Grenoble, l'aménagement des territoires sur des espaces protégés / avec des espèces protégées...

Volet financier

Budget direct opérations SPPPY/SPIRAL/Les bons réflexes 2024 : 60 000 euros

Plus le temps humain 2024 (1400 h Corinne Thievent, 1000 h Marion Delolme, 250 h Julia Foissac) et le bénévolat «temps humain» passés pour les travaux des commissions estimé à 800 h.

Budget SPPPY 2025 : 20 000 euros pour le SPPPY et un budget spécifique pour la campagne Les bons réflexes (20 000 euros)

Synthèse par la DREAL et prochains RV

- > COPIL Les bons réflexes à LYON à fixer au deuxième semestre 2025
- > COPIL PPA le 10 juin 14h30
- > Journée annuelle Les bons réflexes le 26 juin 2025 à Valence : la transparence augmente-t-elle la confiance ?
- > Conférence « Bienfaits de la mobilité active sur la santé » à Grenoble le 23 septembre 2025
- > Forum national des SPPPI à Dunkerque les 20 et 21 novembre 2025
- > COPL'AIR PPA le 17 novembre 2025 à 10 h

Conclusion par les co-présidents du SPPPY



Merci de votre attention